

**AVENANT À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE PESSAMIT
pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014**

ENTRE

LE CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA
représentée par le ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile
(ci-après appelée le « Canada »)

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
représenté par le sous-ministre de la
Sécurité publique
(ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « parties »)

ATTENDU QUE les parties ont conclu l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, ci-après appelée l'« Entente ».

ATTENDU QUE les parties conviennent de modifier l'Entente afin d'accorder exceptionnellement une contribution spéciale pour l'année financière 2013-2014.

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe « A » (Budget) font partie intégrante de la présente entente.
2. Le sous-article 20.1 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.1 La somme maximale des coûts afférents aux services policiers financée par le Canada et par le Québec est établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 1 000 000 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

Dans le cadre du présent exercice financier uniquement, le Canada et le Québec accordent exceptionnellement une somme additionnelle établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 479 167 \$ pour l'exercice financier 2013-2014. »

3. Le sous-article 20.2 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

a) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme maximale des coûts afférents aux services policiers est de :

i) 520 000 \$ pour le Canada.

ii) 480 000 \$ pour Québec.

b) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme additionnelle exceptionnellement octroyée est de :

iii) 249 166,84 \$ pour le Canada.

iv) 230 000,16 \$ pour Québec. »

4. Le sous-article 20.3 suivant est ajouté à l'Entente :

« 20.3 La somme additionnelle prévue par le sous-article 20.1 alinéa 2 sera versée sur réception des pièces justificatives pour les achats prévus à l'annexe « A » (Budget). Ces achats devront avoir été effectués avant l'échéance de la présente entente. »

5. L'Annexe « A » (Budget) de l'Entente est remplacée par l'annexe « A » (Budget) jointe à la présente entente.

6. Tous les autres termes et conditions de l'Entente continuent de s'appliquer sous réserve des dispositions de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

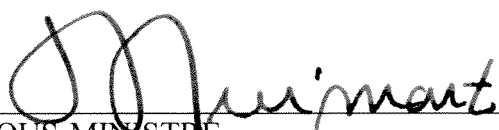
POUR LE CONSEIL,



LE CHEF

7 Avril 2014
signé le

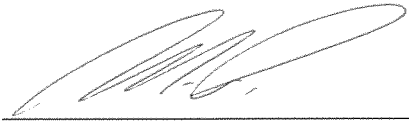
POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,



SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ET DE LA PROTECTION CIVILE

21.03.2014
signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

31 MARS 2014

signé le

ANNEXE « A »
Budget du corps de police

Somme maximale des coûts afférents aux services policiers

	2013-2014
Revenus	
Canada	520 000 \$
Québec	480 000 \$
Total	1 000 000 \$
Coûts estimés	
Salaires et charges sociales	725 000 \$
Frais d'administration	85 000 \$
Entretien et réparations	35 000 \$
Loyer poste de police	60 000 \$
Achat de véhicule	35 000 \$
Communications	15 000 \$
Formation et recrutement	15 000 \$
Services légaux	15 000 \$
Services professionnels	15 000 \$
Total	1 000 000 \$

Somme additionnelle exceptionnellement octroyée

	2013-2014
Revenus	
Canada	249 166.84 \$
Québec	230 000.16 \$
Total	479 167 \$
Coûts estimés	
Remplacement de véhicule	153 624 \$
Formation coaching enquêteur	200 000\$
Formation	48 992 \$
Achat Équipements gilets pare-balles, dactyloscopie, datamaster, armes radios de police.	76 551\$
Total	479 167 \$